



- N°2 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DII PUY-DE-DOME

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents: 27

Procurations: 4

Nombre de conseillers

absents: 2

OBJET:

Convention de partenariat des Jeunes Pousses 2023/2024

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON, Michel COMBRONDE à David DEROSSIS Monique MORENO à Martine MUNOZ, Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 063-216304303-20231024-231024_2-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNES POUSSES 2023 / 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'offre culturelle en direction du Jeune public mise en place sur le territoire de Thiers et des communes voisines à savoir la Ville de Courpière, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la ville de Thiers.
- Considérant le projet issu des réflexions de la Commission Culture du Pays Vallée de la Dore.
- Considérant l'intérêt pour tous de mutualiser l'offre culturelle jeune public et de rationaliser les dépenses liées à cette offre.
- Considérant le fait que l'offre culturelle, notamment dans le domaine du jeune public, est un facteur déterminant pour l'accueil des nouvelles populations
- Considérant les compétences et les moyens existants dans chacune des collectivités concernées et notamment celles de la Ville de Thiers;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
RESSOURCES INTERNES	8 100 €	Ressources internes (RH, déplacements,	8 100 €
(RH, déplacements, frais de structure)		frais de structure)	
OUVERTURE DE SAISON		Autofinancement des	
Spectacle « La leçon du Montreur »	1 600 €	collectivités/EPCI	13 300 €
Technique	250 €	CCTDM: 5 000€	
Hébergement en DP pour 3 personnes	330€	Ville de Thiers : 3 500€	
Déplacements	320€	Ville de Courpière : 1 800€	
Droits d'auteur SACEM/SACD	400 €	CCEDA: 3 000€	
Restauration, goûté, courses	600€		
		Prise en charge directe des frais de	
		bouche liés à la tournée et aux ateliers	430 €
TOURNÉE		Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	5 000 €
Spectacle « C'est peut-être », 6 jours de		Culture en territoires/Scènes en territoire	
représentations, FD inclus	6 700 €		
Hébergement en DP pour 3 personnes	1 200 €		
Déjeuners à la charge de chaque lieu			
d'accueil - Pas de droits	360€		
EXPOSITIONS ET ATELIERS ITINÉRANTS		Conseil départemental du Puy-de-Dôme	1 000 €
Intervention de Tonimage :	2 900 €	Aide aux projets territoriaux de lecture	
-Exposition itinérante x4 lieux		publique	
-Ateliers x8			
-Frais de déplacements			
-Fournitures			
Déjeuners à la charge de chaque lieu	70€		
d'accueil			



Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID: 063-216304303-20231024-231024_:

COMMUNICATION		Parc Naturel Régional Livradois-Forez	1000 €
Impression supports 23/24	5 000 €	Prise en charge de l'illustration	
> programmes 8000 ex			
> 40 affiches abri-bus			
> 200 affiches A3			
> 200 marque-page			
Création univers graphique 23/24	1 000 €		
Total	28 830 €	Total	28 830 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (NPPV : Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU et Claire JOYEUX):

- Approuve la convention 2023/2024 avec la Ville de Courpière, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de Thiers;
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,

Stéphane RODIER